

**EXTENSION ET RENOVATION DE L'ESPACE MULTI-ACCUEIL
« LES SEPIOUS »
34 760 BOUJAN SUR LIBRON**

**MAITRISE DE L'OUVRAGE:
COMMUNE DE BOUJAN/LIBRON**

Hôtel de ville - 12, Rue de la Mairie
34760 BOUJAN SUR LIBRON

**MAITRISE D'ŒUVRE:
OMLB Architecture**

3, Allée de l'Espinouse - Lieu-dit Puech Estève
34 760 BOUJAN SUR LIBRON

**BUREAU DE CONTROLE :
VERITAS**

Immeuble Le Capricorne
Avenue du Forum - ZI Croix Sud
11100 NARBONNE

**CSPS:
ELYFEC**

Agence de Millau
4, rue de la Megisserie
12100 MILLAU

**CCTP
Lot 05 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT LOT	3
2. CONSISTANCE DU LOT	3
3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	3
3.1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION	3
3.2. PRESCRIPTIONS DE SECURITE INCENDIE	4
3.3. PRESCRIPTIONS ACOUSTIQUES.....	4
3.4. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX	4
3.5. PROTECTION INSECTICIDE-FONGICIDE-HYDROFUGE	5
3.6. PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES	5
3.7. SUJETIONS DIVERSES	5
3.8. ENSEMBLES FABRIQUES	5
3.9. MISE EN OEUVRE.....	5
3.10. ETAT DE LIVRAISON SUR LE CHANTIER	6
3.11. MISE EN OEUVRE DES HUISSERIES ET BATIS	7
3.12. NATURE DES BOIS ASSEMBLAGES.....	7
3.13. VISSERIES – CLES.....	7
3.14. PROTECTIONS – DEGRADATIONS.....	7
3.15. ECHANTILLONS.....	7
4. LIMITES DE PRESTATIONS.....	8
5. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES BOIS	9
5.1. BLOCS PORTES	9
5.1.1. BLOCS PORTES PREPEINTS A AME PLEINE	9
5.1.2. Portes stratifiées	9
5.1.3. portillons interieurs.....	10
5.1.4. ENSEMBLES MENUISES.....	10
5.2. EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DES PORTES	10
5.2.1. GARNITURES.....	10
5.2.2. BUTOIRS DE PORTES.....	10
5.2.3. FERME-PORTES	11
5.2.4. ORGANIGRAMME	11
5.3. FACADES DE PLACARDS	11
5.4. PORTES DE PLACARDS TECHNIQUES.....	12
5.5. OUVRAGES DIVERS.....	13
5.5.1. PLAN DE SECURITE INCENDIE	13
5.5.2. CONSIGNES SUR LES PORTES COUPE FEU	13
5.5.3. TRAPPE d'ACCES AUX COMBLES	13
5.5.4. DISPOSITIF ANTI PINCE-DOIGTS	13
5.5.5. PATERES.....	13
5.5.6. SEPARATIFS DE WC	13
5.5.7. MIROIR.....	14
5.5.8. HABILLAGE DES JOINTS DE DILATATION	14
5.5.9. STORES D'OCCULTATION	14
5.5.10. HABILLAGE stratifié	14
5.5.11. cloisonnement en stratifié.....	15
5.5.12. mEUBLE CLOISON en stratifié	15
5.5.13. PASSE PLATS en stratifie.....	15
5.5.14. PORTIQUE BOIS.....	15

1. OBJET DU PRESENT LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières concerne les travaux du lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS relatif à l'extension et la rénovation de l'espace multi-accueil «Les Sepious » à Boujan/Libron.

Sauf spécifications contraires définies dans les localisations du présent C.C.T.P. et des plans, les prestations énumérées s'appliquent à tout local, ouvrage, bâtiment, aile ayant la même destination. Elles sont de ce fait incluses, sans réserve ni limite, dans le prix global et forfaitaire convenu.

L'Entrepreneur doit signaler dans son offre, toutes précisions complémentaires à apporter au présent document.

2. CONSISTANCE DU LOT

Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des études, fournitures et travaux du présent lot en complément des dispositions prévues aux autres pièces du marché énoncées au C.C.A.P. et notamment aux :

- C.C.A.G. (Cahier des Clauses Administratives Générales).
- C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales), et C.P.C. (Cahier des Prescriptions Communes) applicable aux travaux de bâtiment et travaux publics tels que définis par le décret n° 93.1164 du 11 Octobre 1993.
- C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- C.C.T.C. (Cahier des Clauses Techniques Communes).
- R.C. (Règlement de Consultation).
- A.E. (Acte d'Engagement).

Le Cahier des Clauses Générales C.C.G., et autres documents faisant partie du marché suivant l'ordre de préséance défini au C.C.A.P.

Le C.C.T.P. du présent lot se décompose en deux documents :

- 1 - Le présent C.C.T.P.
- 2 - Le C.C.T. C. (Cahier des Clauses Techniques Communes). qui fait partie intégrante du C.C.T.P.

Les prestations à la charge de l'Entrepreneur du présent lot comprennent :

- Les plans d'exécution, détails et calepinages d'exécution établis d'après le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) à soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre, y compris relevés précis des côtes sur place.
- Les portes de communication
- Les équipements spécifiques des portes (garnitures, arrêts de portes, etc...).
- Les façades de placards
- Les trappes d'accès aux combles
- Le mobilier divers
- Les nettoyages et enlèvements hors chantier de tous déchets, gravois résultant de l'exécution des travaux.

Cette liste n'est pas limitative.

3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

3.1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

1 - Généralités :

L'Entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi que les normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent C.C.T.P.

En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi.

La liste des documents rappelée ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur quelques textes de portées générales. L'ensemble de la réglementation étant applicable, l'Entrepreneur doit se reporter aux textes publiés par le R.E.E.F.

2 - Décrets et règlements :

Décret n° 65.48 du 8 Janvier 1965 concernant la protection et la salubrité applicables sur les chantiers de bâtiments et T.P.

Décret n° 69.380 du 18 Avril 1969 concernant les matériels utilisés sur le chantier et tous les Arrêtés d'application de celui-ci.

Décrets et arrêtés relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les locaux recevant du public (E.R.P.) et les locaux de travail.

Circulaire n° 22 du 8 Mai 1978 concernant la protection anti-agressions.

3 - Documents Techniques Unifiés (D.T.U.):

Sont applicables, aux matériaux employés d'une part et à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des Charges (ou ayant valeur de Cahier des Charges) des Documents techniques unifiés (D.T.U.), suivis de leurs Cahiers des Clauses Spéciales, mémentos de conception ou mise en œuvre et additifs publiés par le C.S.T.B. :

36.1 : Travaux de menuiserie bois (NF. P 23-201).

39 : Miroiterie - Vitrerie (NF. P 78-201).

59.1 : Peinturage (NF. P 74-201).

Cette liste n'est pas limitative.

4 - Normes Européennes et Françaises :

Les matériaux et les mises en œuvre, dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions prescrites par l'ensemble des Normes Européennes et Françaises publiées par l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) et homologuées par arrêté ministériel et en vigueur à la date de la remise de l'offre, même si elles ne sont pas citées dans le présent document, notamment les normes : NF P 01.001 révisée, concernant les dimensions de coordination des ouvrages et des éléments de construction.

NF P 10.402 Dimensions des baies pour portes.

NF P 20.301 Portes de chaufferies et locaux assimilés (Décembre 1970).

NF P 20.511 Portes. Mesurage des défauts de planéité générale des vantaux de portes (norme européenne EN 24).

NF P 20.512 Portes. Mesurage des dimensions et des défauts d'équerrage des vantaux de portes (normes européennes EN 25).

Les normes concernant la quincaillerie, en particulier, serrures, paumelles, béquilles, sont les normes de la série NF P 26.

En cas de discordance entre ces différentes normes, celle de date la plus récente fait foi.

5 - Autres publications :

a - Documents publiés par le C.S.T.B. :

En particulier les avis techniques instruits et prononcés par un groupe spécialisé de la Commission Ministérielle créée par l'Arrêté du 2 Décembre 1969 ayant fait l'objet d'une conclusion à un "risque normal" formulée par la Commission d'Études techniques de l'AFAC (la CETA).

b - Documents publiés par le C.T.B.A. et le G.I.F. :

Outre les avis techniques publiés par le C.S.T.B., l'Entrepreneur du présent lot tient compte des documents publiés par le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (C.T.B.A.) et par le Groupement des Installateurs de Fermetures coupe-feu (G.I.F.), notamment en ce qui concerne les labels de qualité. Les règles techniques "R16" dispositifs d'obturation coupe-feu automatiques.

3.2. PRESCRIPTIONS DE SECURITE INCENDIE

L'Entrepreneur doit se conformer aux prescriptions de la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux prescriptions de la notice de sécurité incendie ou du RICT du Contrôleur Technique.

3.3. PRESCRIPTIONS ACOUSTIQUES

L'Entrepreneur doit se conformer aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

3.4. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX

Suivant les indications du Cahier des Charges du DTU 36.1, toutes les fournitures seront conformes aux Normes AFNOR (voir annexe II du C.C) Toute fourniture non normalisée sera soumise à l'agrément préalable du Maître d'œuvre.

CHOIX DES BOIS MASSIFS EMPLOYES

Les bois entrant dans la composition des ouvrages auront les caractéristiques minima suivantes :

Résineux :

Essence : sapin ou épicéa (sapin des Vosges ou du Jura ou bois rouges du nord importés).

Aspect : faces visibles : classe B - faces peintes : classe C - faces cachées : Classe D.

Caractéristiques technologiques : cernes étroits et réguliers d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 7 mm.

Humidité : inférieure ou égale à 14 %.

Rétractabilité : rétractabilité tangentielle inférieure à 0.30, %.

Durabilité : bonne durabilité naturelle ou assurée par un traitement reconnu efficace.

Feuillus :

Essence : feuillus d'importation (DARK RED MERANTI -NIANGON IROKO - SIPO).

Aspect : faces visibles : classe A - faces peintes : classe B - faces cachées : classe C.

Caractéristiques technologiques : cernes étroits et réguliers d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm.

Humidité : inférieure ou égale à 14 %.

Rétractabilité : rétractabilité tangentielle inférieure à 0.30 %.

Durabilité : bonne durabilité naturelle ou assurée par un traitement reconnu efficace.

L'aubier sera toléré dans les conditions fixées par la norme NF.B 53.501.

3.5. PROTECTION INSECTICIDE-FONGICIDE-HYDROFUGE

Suivant C.C du DTU 36.1, avec des produits homologués à la marque C.T.B.F. ou normalisés.

3.6. PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES

Avant leur pose, tous les éléments métalliques entrant dans la composition des ouvrages auront reçu un traitement définitif contre la corrosion.

3.7. SUJETIONS DIVERSES

Les alaises prévues au C.C.T.P seront toujours emboîtées à rainures et languettes. Dans le cas d'alaises perpendiculaires, les assemblages d'angles seront à coupe d'onglet.

3.8. ENSEMBLES FABRIQUES

Suivant C.C du DTU 36.1, toutefois il est rappelé :

Tolérances de dimensions :

. Sur les pièces : conformes aux normes existantes.

. Sur les ouvrages : les parties mobiles doivent fonctionner sans difficulté.

Le jeu entre parties fixes et parties mobiles sera conforme aux normes, à défaut il n'excédera pas 3 mm, avant peinture, dans les conditions d'humidité du bois requises pour la réception.

3.9. MISE EN OEUVRE

Suivant C.C. du DTU 36.1, toutefois il est rappelé :

CONTROLE DES OUVRAGES A LA LIVRAISON

Le contrôle de la qualité des bois, de la fabrication, de la conformité aux prescriptions du C.C.T.P de l'état d'humidité des bois sera effectué dans les conditions figurant dans les prescriptions techniques générales (contrôle interne de l'entreprise).

TOLERANCES DE POSE ET DE REGLAGE

Tolérance sur la verticalité : 2 mm par mètre.

Tolérance sur l'horizontalité : 2 mm par mètre.

Tolérance sur la mise en place (c'est par exemple, l'écart entre la position réelle de l'axe de la menuiserie et celle de l'axe théorique du plan). Cette tolérance varie selon la succession des travaux :

Si les menuiseries sont posées sur le gros œuvre, avant l'application des enduits (extérieurs et intérieurs) :

+/- 1 cm dans le sens horizontal du bâtiment.

+/- 1 cm dans le sens vertical.

Si les menuiseries sont posées après l'application des enduits elles doivent être réglées au mieux.

Dans le cas où la maçonnerie ne permet pas de respecter les tolérances ci avant, les rectifications nécessaires sont à la charge de l'entrepreneur de maçonnerie.

PLANITUDE DES OUVRANTS

La planitude des ouvrants de portes intérieures, portes de gaines et de placards doit, après mise en œuvre, satisfaire aux conditions suivantes :

L'ouvrant étant maintenu en position de fermeture sur ses organes de pivotement, sans verrouillage, on mesure sa saillie maximale par rapport au nu du dormant, la verticalité de ce dernier étant préalablement vérifiée.

La planitude est considérée comme satisfaisante si la saillie n'excède pas un millième du demi-périmètre de l'ouvrant, la profondeur régulière de la feuillure étant celle définie à l'article 3.311.1 du C.C.

IMPRESSION AVANT POSE

Elle sera appliquée au plus tard à l'arrivée des ouvrages sur le chantier. L'impression avant pose concerne tous les ouvrages du présent lot destiné à être peints.

La nature du produit employé sera compatible avec les produits de finition du peintre. Si l'application risque de nuire à la planitude des ouvrages, elle sera effectuée sur ses deux faces.

QUINCAILLERIES

Tous les éléments utilisés seront compensés et porteront l'estampille N.F Leurs qualités et leur principe de pose seront définis dans le C.C. du DTU 36.1.

La quincaillerie équipant les blocs portes coupe-feu où pare flamme, aussi bien par sa qualité que par sa mise en œuvre, devra garder le caractère coupe-feu ou pare flammes du bloc porte.

POSE

L'Entrepreneur devra tous les travaux de sa profession nécessaires au complet achèvement des travaux, à l'exception de l'implantation et de la pose des huisseries et bâtis dus par l'Entreprise, ou les Entreprises chargées de l'exécution du GROS ŒUVRE et des CLOISONS.

Néanmoins, l'Entrepreneur du présent lot devra le montage, la distribution et la répartition, la surveillance et l'assistance à la pose de ses ouvrages, et sera tenu pour responsable de leurs positions.

PROTECTION DES BOIS

Le traitement des bois sera assuré, par trempage préalable dans un produit fongicide et insecticide conforme aux Normes NF B 50 .100, 50.101, et 50.102 et ayant retenu l'agrément du Bureau de Contrôle. Ce produit ne devra pas nuire à la bonne tenue des peintures ou vernis qui seront appliqués par le peintre.

FINITION DES MENUISERIES

L'Entrepreneur devra l'habillage et le calfeutrement de toutes les menuiseries par des champs plats, ou trapézoïdaux, suivant indications du descriptif, ainsi que toutes baguettes ou 1/4 de ronds nécessaires à la bonne finition des ouvrages.

Sauf précisions particulières au chapitre " Désignation des Ouvrages ", ces habillages seront toujours réalisés dans le même bois que les menuiseries correspondantes.

REVISION

En fin de chantier, l'Entrepreneur devra la révision complète de tous les ouvrages de menuiserie qui auraient été détériorés, le graissage de toutes les parties mobiles, la mise en jeu, le remplacement des quincailleries ou éléments défectueux, etc...

FINITION DES PORTES

Toutes les portes seront livrées pré-peintes et seront de premier choix. De plus, toutes les portes utilisées devront avoir le label du Centre Technique du bois.

ESSAIS

Les procès-verbaux d'essais et de classement des portes de sécurité ou ouvrages identiques seront remis au Maître d'œuvre et au bureau de contrôle avant leur mise en œuvre (les modifications intervenant sur un type de bloc porte agréé devront avoir reçu l'accord de l'organisme ayant attribué l'agrément).

Pour les portes, il est précisé que tous les éléments devront provenir d'un même fabricant.

3.10. ETAT DE LIVRAISON SUR LE CHANTIER

Les ouvrages bois mis en place avant finition (huisseries, bâtis, poteaux, etc...) recevront une peinture d'impression à la charge du présent lot avec un produit compatible avec les produits de finition du peintre.

Les ouvrages livrés finis seront protégés contre les chocs et les agressions chimiques diverses (plâtre, colle, ciment, etc...).

3.11. MISE EN OEUVRE DES HUISSERIES ET BATIS

Quelle que soit la nature de la cloison ou du mur à équiper, l'entrepreneur de menuiserie devra assurer l'approvisionnement à pied d'œuvre de toutes les huisseries et bâtis.

3.12. NATURE DES BOIS ASSEMBLAGES

Les bois devant rester apparents seront en bois de fil, non ramageux et choisis pour éviter les différences de bois entre pièces d'un même ensemble.

Les panneaux de fibres et de particules devront avoir reçu un label CTB.

Tous les parements des ouvrages seront soigneusement poncés avant livraison au lot peinture.

Les assemblages sauf indications contraires seront à tenons et mortaises.

Tous les couvre-joints quarts de ronds et profils divers sont inclus au forfait. Les couvre joints auront des angles arrondis. Les habillages seront assemblés en coupe braise à 45°.

3.13. VISSERIES – CLES

La visserie et la boulonnerie seront de 1ère qualité.

Pour tous les organes métalliques tels que paumelles et serrures il sera prévu la mise en œuvre de lubrifiants adaptés.

Pour chaque serrure il sera livré au minimum 3 clés avec anneau ouvrant et plaque signalétique.

Pour toutes les serrures de sûreté du chantier, il sera prévu la mise en place d'un passe provisoire de chantier.

Pour chaque porte, il sera prévu un arrêt de porte.

Le passe général sera à la charge du présent lot.

3.14. PROTECTIONS – DEGRADATIONS

L'entrepreneur du présent lot devra assurer la protection complète de ses ouvrages pendant la durée du chantier.

Tout élément dégradé sera remplacé par un élément neuf ce remplacement étant effectué aux frais du présent lot en cas de manque de protection. Dans le cas où l'entrepreneur justifierait de la parfaite protection de l'élément défectueux, celui-ci sera remplacé aux frais de l'entrepreneur responsable et s'il ne se fait pas connaître, aux frais du compte prorata.

3.15. ECHANTILLONS

Pour chaque type d'ouvrage à répétition, il sera fait par le menuisier un modèle qui sera soumis à l'Architecte et au maître de l'ouvrage, en temps utile et les séries d'exécutions devront être absolument identiques au modèle.

4. LIMITES DE PRESTATIONS

Prestations à la charge **du maître d'Ouvrage** :

- Le déplacement de tout le matériel mobile tel que :
 - Lits
 - Armoires vestiaires
 - Tables inox
 - Tables à langer
 - Mobilier divers (meuble casier...)
 - Etc... (**tous les équipements ne nécessitant pas de raccordement en eau et électricité**)

Prestations à la charge du lot **GROS ŒUVRE... :**

- Les réservations dans les ouvrages béton ou maçonneries pour incorporations des ouvrages du présent lot.
- La livraison des supports et réception contradictoire avec le présent poste

Prestations à la charge des lots **MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE... :**

- La fourniture et la mise en œuvre des menuiseries extérieures
- La fourniture et mise en œuvre des blocs portes métalliques, des grilles anti-intrusion...
- Pendant la période de préparation, indication au présent lot, des cylindres qui sont nécessaires à ses portes pour établissement de l'organigramme et pour la commande des cylindres.

Prestations à la charge du lot **CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS :**

- Le traçage et l'implantation des cloisons de distributions intérieures du lot CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS.
- La mise en place, réglage et calage des huisseries et bâtis dans les cloisons du lot CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS.
- La pose des trappes d'accès aux combles dans les FP du lot CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS.
- La livraison des supports et réception contradictoire avec le présent lot

Prestations à la charge du lot **SOLS SOUPLES :**

- La livraison des supports et réception contradictoire avec le présent lot

Prestations à la charge du lot **CARRELAGE... :**

- La livraison des supports et réception contradictoire avec le présent lot

Prestations à la charge du lot **PEINTURE :**

- Les peintures de finition sur les ouvrages du présent lot (confer C.C.T.P. du lot PEINTURE).

Prestations à la charge du lot **ELECTRICITE...:**

- La mise à la terre et liaisons équipotentielles de tous les ouvrages métalliques.

Prestations à la charge du lot **PLOMBERIE - VENTILATION :**

- La mise au point avec le présent lot pour le "détalonnage" des portes pour les échanges d'air.

5. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES BOIS

5.1. BLOCS PORTES

5.1.1. BLOCS PORTES PREPEINTS A AME PLEINE

Fourniture et pose de blocs portes à **recouvrement**, à âme pleine, comprenant :

Huisseries :

- Bois de sections adaptées pour reprendre l'épaisseur du mur ou de la cloison à équiper ainsi que l'isolant éventuel
- Elles comporteront :
 - Pattes à scellement ou autre dispositif de fixation.
 - Demi-paumelles soudées.
 - Butées caoutchouc.
 - Joints isophoniques.

Vantail :

- A âme pleine de 40 mm d'épaisseur, alaise en sapin sur les 4 côtés (**oculus pour porte dortoir**)

Ferrages - Quincailleries :

- Pattes de fixation en nombre suffisant.
- 4 paumelles mixtes en acier roulé de 140
- Types de serrures :
 - Serrures bec de cane à condamnation et décondamnation extérieure avec voyant, pour les portes des sanitaires personnel
 - Serrures à bec de cane avec pêne dormant et pêne demi-tour, pour les autres portes.
 - Garnitures (confer article « Equipements spécifiques des portes »).
- Un butoir de porte par vantail (confer article « Equipements spécifiques des portes »).
- Poignée de tirage conforme à la réglementation PMR sur la face intérieure pour les portes des sanitaires PMR

Degré de protection au feu : Sans objet.

Isolement acoustique : Suivant préconisations de la réglementation acoustique.

Sujétions : Remplacement de la porte OF des sanitaires adultes par une porte coulissante

Finition :

A peindre par le lot PEINTURE.

Localisation :

Ensemble de blocs portes à l'intérieur des locaux suivant plans et carnet de menuiseries

5.1.2. PORTES STRATIFIEES

Fourniture et pose de blocs-portes de distribution comprenant :

- Huisseries en bois à recouvrement pour portes posées dans cloisons
- Bâtis bois exotiques pour portes posées dans murs avec champlats d'habillage
- Vantail épaisseur 40mm, cadre en bois, à âme pleine. (**oculus pour porte dortoir**)
- Parements stratifiés 9/10e **aux deux faces**, teintes au choix de l'Architecte.
- Finition : à définir dans la gamme de chez POLYREY ou équivalent
- Happes scellées ou équerres de fixation
- Paumelles de 140 à bague laiton
- Fourniture et pose de serrures, de garnitures et de butées de portes suivant prescriptions des généralités du chapitre 5.2 du présent CCTP.
- Détalonnage des portes pour le libre passage de l'air

Localisation :

Ensemble de blocs portes à l'intérieur des locaux suivant plans et carnet de menuiseries

5.1.3. PORTILLONS INTERIEURS

Portes de mêmes caractéristiques que précédemment - art. 5.1.2 - Dim. 0,93x1,00 **en stratifié**
Targette de fermeture

Localisation :
Voir plan

5.1.4. ENSEMBLES MENUISES

Fourniture et mise en œuvre d'ensembles menuisés intérieurs, comprenant :

Huisserie :
En bois, sections adaptées pour reprendre l'épaisseur de la cloison à équiper.

Ensembles menuisés comprenant :

- Un portillon de 0.93x1.00 en stratifié (IDEM ci-dessus) avec targette
- Une partie fixe attenante au portillon :
 - Allège pleine stratifiée
 - Partie haute vitrée
 - Traverses hautes, intermédiaires et basses, montants verticaux de sections identiques.
 - Vitrage clair
 - Fixations par parcloses de sections carrées, alignées sur les 2 faces. L'utilisation de verre armé de treillis métallique est à proscrire.

Degré de protection au feu :
Sans objet.

Isolement acoustique :
Suivant préconisations de la réglementation acoustique.

Finition : Stratifié

Localisation :
Ensemble menuisé entre salle d'éveil moyens et change dans la poste actuelle
Ensemble menuisé entre salle d'éveil petits et change dans l'actuelle crèche

5.2. EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DES PORTES

5.2.1. GARNITURES

Fourniture et mise en œuvre de garnitures de portes. Toutes les portes seront équipées de **garnitures identiques à celles existantes dans l'actuelle crèche**

Nota : Les béquilles situées à moins de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle seront du type STAINLESS LINE de NORMBAU série EST 41.320 ou produit équivalent (béquilles de 320 mm de longueur)

Localisation : Compris dans Art. 5.1

5.2.2. BUTOIRS DE PORTES

A chaque vantail de porte, il sera prévu la fourniture et mise en œuvre d'un butoir en sol (**identique à celui de l'actuelle crèche**) à scellement. La position des butoirs s'effectuera au 1/3 avant, selon dimensions des vantaux afin d'éviter une déformation des vantaux et leur système de fixation. Le positionnement par rapport aux nus des cloisons et murs sera déterminé en fonction de l'encombrement des béquilles de sorte que le butoir soit placé le plus près possible des cloisons et murs sans que les béquilles ne puissent toucher la cloison ou le mur.

Localisation : Compris dans Art. 5.1

5.2.3. FERME-PORTES

Fourniture et mise en œuvre de ferme-portes automatiques réglables à coulisses (type plat sans bras télescopique), ton aluminium anodisé teinte naturelle, puissance adaptée au poids de l'ouvrant. Modèle agréé pour porte coupe-feu. Au choix de l'architecte, les ferme-portes pourront être posés à l'intérieur ou à l'extérieur du local desservi par la porte

Archétype : Ferme-porte GEZE TS 5000 ou produit équivalent

Localisation : Compris dans Art. 5.1

5.2.4. ORGANIGRAMME

Les serrures équipant les portes seront livrées avec cylindre sur combinaison

Le détail de l'organigramme sera arrêté en collaboration avec le Maître d'Ouvrage durant la période de préparation, avec passe général et passes partiels. **L'organigramme devra s'adapter à celui existant.**

La hiérarchisation des clés sera définie lors de la période de préparation.

Les lots concernés par la mise en place de l'organigramme doivent le paiement des cylindres de leurs portes au présent lot qui met en place l'organigramme du projet et fait une commande groupée de l'ensemble des cylindres du projet. Le présent lot commandera tous les canons des serrures pour tous les corps d'état concernés.

Les postes concernés par la mise en place de l'organigramme sont les suivants :

- Lot MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

- Le présent lot.

Le présent lot doit la mise au point de l'ensemble de l'organigramme avec le maître de l'ouvrage et le maître d'œuvre, et la coordination des commandes avec les autres corps d'état.

Avant toute commande et tout lancement de fabrication, l'Entrepreneur doit obtenir l'accord du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage. Le nombre de clés des locaux sera défini avec la maîtrise d'ouvrage.

Pendant le chantier, le présent lot doit également la fourniture et pose de serrures provisoires de chantier pour l'ensemble des portes

La marque des serrures, canons et des clés est uniformisée. Elle sera choisie par le Maître d'Ouvrage.

Le niveau de prestation est la serrure de sûreté type ALPHA des Ets BRICARD ou produit équivalent, etc...

1 - Canons définitifs et organigramme :

Les serrures équipant les portes des locaux seront livrées avec cylindres en acier nickelé de marque VACHETTE référence Système HDI avec carte de reproduction, clés incopiables, sur combinaison permettant d'ouvrir avec la même clé certains locaux à définir par le maître d'ouvrage :

L'organigramme sera commandé par le titulaire du présent lot en liaison avec les lots SERRURERIE ET MENUISERIES EXTERIEURES

2 - Canons provisoires :

L'entrepreneur devra la fourniture et pose au cours du chantier de canons provisoires fonctionnant sur passe général pour toutes les portes d'entrées aux locaux.

Localisation :

Canons provisoires pour l'ensemble des locaux

Canons définitifs avec organigramme

5.3. FACADES DE PLACARDS

1 - Façades de placards coulissantes :

Fourniture et pose de façades de placards coulissantes comprenant :

- Les portes de placards de type coulissant avec guidage en partie haute et roulement en partie basse, portes épaisseur 10mm.
- Les profils seront en acier galvanisé prélaqué à choisir dans la gamme du fabricant.
- Le bandeau guide et le rail seront en matériau de synthèse de même couleur. Système anti-déraillement.
- Traverse en partie haute assurant un parfait chaînage mécanique.
- Coulissement par guides.
- Fourrures latérales par couvre joint P.V.C assorties aux portes de placards, de l'épaisseur des plinthes (largeur environ 3 cm) sur toute la hauteur des coulissants, fixées sur les parois latérales, de la plinthe au plafond.
- Joints silicones de finition aux extrémités des rails.

Le présent lot devra l'ensemble de ses ouvrages depuis les abouts de cloisons ou maçonneries ainsi qu'entre sol et plafond.

Archétype : Coulissant de type SOGAL "Décor Erable clair profil gris" ou similaire coloris blanc.

Dimensions :

- Hauteur : Sols - plafonds
- Largeur : Suivant plans.

Nota : l'aménagement intérieur des placards est à la charge du maître d'ouvrage

2 - Façades de placards pivotantes :

Fourniture et pose de façades de placards battantes, constituées de :

- Huisseries en bois dur à peindre.
- Portes battantes de type SOGAL. (IDEM ci-dessus) (**oculus pour porte dortoir**)
- Fermetures par serrures bec de cane à clés nickelées, rosace en aluminium.
- Compris tous accessoires de fixations, quincailleries, ferrages, poignées en aluminium, etc...
- Le présent lot devra l'ensemble de ses ouvrages depuis les abouts de cloisons ou maçonneries ainsi qu'entre sol et imposte.

Archétype : Ouvrant de type SOGAL "Décor Erable clair profil gris" ou similaire coloris blanc.

Dimensions :

- Hauteur : Sols - plafonds
- Largeur : Suivant plans.

Nota : l'aménagement intérieur des placards est à la charge du maître d'ouvrage

Sujétion :

Remplacement de la porte de placard SOGAL par un panneau médium et placage stratifié dans le cas de placards situés dans les façades avec parement stratifié (placards identifiés ci-dessous)

Localisation :

Ensemble menuisé comprenant une porte d'accès **avec oculus** et deux portes de placards pivotantes de part et d'autre dans salle d'éveil des moyens (**ensemble stratifié**)

Façades de placard comprenant deux coulissants dans salle d'éveil moyens à proximité de l'entrée à la salle d'éveil moyens (**ensemble stratifié**)

Façades de placard comprenant deux coulissants dans salle d'éveil petits

Façades de placard comprenant une porte pivotante pour placard technique chauffe-eau

Façades de placard comprenant une porte pivotante pour nourrice dans la salle d'éveil petits

Façades de placard comprenant quatre coulissants dans salle d'éveil des grands

5.4. PORTES DE PLACARDS TECHNIQUES

Fourniture et pose de portes de placards techniques constituées d'un cadre assemblé section 70 x 70 mm, en bois dur à peindre

Ouvrants de 40mm d'épaisseur en panneaux de médium, finition parements prépeints.

Compris fixations par pattes à scellement ou par système à vis pour fixation dans cloisons sèches.

Ferrages par fiches placard à broches invisibles permettant une ouverture à 180° de chaque ouvrant, 3 fiches minimum par ouvrant.

Fermetures par carré pompier.

Résistance au feu : Les portes des placards techniques seront CF 1/2H

Finition : A peindre par le lot Peinture.

Dimensions : suivant plans.

Localisation :

PM - Porte du tableau électrique incluse au tableau

5.5. OUVRAGES DIVERS

5.5.1. PLAN DE SECURITE INCENDIE

Actualisation du plan existant/reconfiguration de l'établissement

Localisation :

PM - A la charge du lot CF- Cf

5.5.2. CONSIGNES SUR LES PORTES COUPE FEU

Fourniture et pose d'étiquettes en lettres blanches sur fond rouge avec la mention « PORTE COUPE FEU - NE METTEZ PAS D'OBSTACLE A LA FERMETURE »

Localisation :

Sans objet

5.5.3. TRAPPE D'ACCES AUX COMBLES

Fourniture et mise en place d'une trappe d'accès constituée par :

- Bâti dormant en sapin du Nord en 65x70 mm feuilluré.
 - Trappe en panneau d'aggloméré de particules de 19 mm d'épaisseur alaisées sur les 4 rives. Joints élastiques isophoniques posés en feuillure aux quatre sens.
 - Sur la face cachée de la trappe prévoir la pose, par collage, de panneau de laine de verre semi-rigide.
- Dimensions : 0,80 x 0,80 m minimum.

Finition : A peindre

Coupe-feu :

Selon notice de sécurité ou RICT

Localisation :

Trappe d'accès aux combles

5.5.4. DISPOSITIF ANTI PINCE-DOIGTS

Dispositifs anti pince-doigts

Fourniture et pose de dispositifs anti pince-doigts pour chaque porte du présent lot, compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Compris dans Art. 5.1

5.5.5. PATERES

Fourniture et pose de patères en métal laqué de chez Design House Stockholm ou équivalent

Localisation : Voir plan

5.5.6. SEPARATIFS DE WC

Fourniture et pose de séparatifs de WC de chez France équipement ou équivalent

Séparatif WC en stratifié massif 10mm

Fixation au mur par 4 équerres en inox laqué gris montées dos à dos

Visserie inox anti-effraction

Dim. 750 x 750

Localisation :

Séparatif entre WC - Voir plan

5.5.7. MIROIR

Fourniture et pose de miroir incassable, glace argentée, argenture galvano plastique, bords chanfreinés, compris toutes sujétions de fixations invisibles (4 unités)

Dimensions : 60x80

Localisation :

Miroir dans sanitaires adultes

5.5.8. HABILLAGE DES JOINTS DE DILATATION

Réalisation des habillages des joints de dilatation par planchettes en hêtre poncé avec chants vus rabotés, posées prêtes à peindre.

Les 2 planchettes seront fixées à la maçonnerie en parallèle, une de part et d'autre du joint.

Leurs assemblages par rainures et bouvetages, les laissera libre de mouvements verticaux et latéraux.

Finition : A peindre par le lot Peinture.

Localisation :

JD entre la crèche et la poste

5.5.9. STORES D'OCCULTATION

Store de chez Luxaflex ou équivalent

Store intérieur à repliement horizontal constitué d'un tissu plissé formant structure alvéolaire améliorant les performances thermiques et acoustiques.

Tissu occultant à motif

Cordon et câbles de tension cachés

Classement au feu selon la réglementation en vigueur

Manœuvre par tirage sur la barre de fin

Localisation :

Stores sur tous les châssis **extérieurs** des nouveaux dortoirs

5.5.10. HABILLAGE STRATIFIE

Fourniture et pose d'habillages muraux sur ossatures, comprenant :

- Ossatures supports par bandes de 15mm suivant étude à la charge de l'entreprise
- Parements muraux en stratifié de 16mm micro-perforés **sur la partie haute**, fixations sur l'ossature par clips invisibles vissés, compris toutes sujétions de réalisation, parfaite jonction entre panneaux, suivant détails.
- Classement feu M1, suivant notice de sécurité incendie.
- Jonction entre panneaux réalisée chants contre chants.
- Finition : Stratifié, micro-perforé de type POLYREY ou équivalent
- Teintes et décors au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Compris toutes sujétions d'exécution pour que les parements soient au même nu.
- Dimensions : suivant plans.

Localisation :

Habillage de parois selon plan de repérage

5.5.11. CLOISONNEMENT EN STRATIFIE

Fourniture et pose d'une cloison à ossature bois et parement stratifié comprenant :

- Ossature bois de section à définir par l'entreprise
- Laine de verre entre ossatures
- Parement deux (2) faces en stratifié de type « POLYREY » ou équivalent
- Fixations sur l'ossature par clips invisibles vissés, compris toutes sujétions de réalisation, parfaite jonction entre panneaux, suivant détails.
- Classement feu M1, suivant notice de sécurité incendie.
- Jonction entre panneaux réalisée chants contre chants.
- Finition : Stratifié, micro-perforé en partie haute de type POLYREY ou équivalent
- Teintes et décors au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Compris toutes sujétions d'exécution pour que les parements soient au même nu.
- Dimensions : suivant plans.

Sujétions :

Cloison avec retour à l'horizontale afin de clore l'espace change et châssis vitré jusqu'en sous-face de couverture

Localisation :

Cloison entre l'espace multifonctionnel et le change

5.5.12. MEUBLE CLOISON EN STRATIFIE

Meuble faisant office de cloisonnement entre l'entrée et l'espace multifonctionnel comprenant :

- Casiers en partie allège de part et d'autre de la cloison
- Panneau en stratifié sur la partie haute
- Socle
- Classement feu M1, suivant notice de sécurité incendie.
- Jonction entre panneaux réalisée chants contre chants.
- Finition : Stratifié de type POLYREY ou équivalent
- Teintes et décors au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Dimensions : suivant plans.

Sujétions :

**Châssis vitré du haut de cloison jusqu'en sous-face de couverture
Vitrages latéraux**

Localisation :

Meuble cloison entre l'entrée et l'espace multifonctionnel

5.5.13. PASSE PLATS EN STRATIFIE

Réalisation d'un passe plats en stratifié comprenant :

- Eléments d'ossatures en tasseaux bois de sections appropriées suivant études et calculs à la charge de l'entreprise.
- Plateau en stratifié de 40mm d'épaisseur
- Façade latérale et façade en fond en stratifié de même épaisseur que le plateau

Compris toutes sujétions d'exécution, fixations à la cloison du placard, visseries invisibles, pièces d'angles et de raccords, découpes diverses,

Localisation :

Passe plat dans biberonnerie

5.5.14. PORTIQUE BOIS

Afin de maintenir en place les faux plafonds existants dans la zone restructurée l'entreprise aura à sa charge la réalisation de cadre bois/portique sous FP existants dans l'épaisseur des cloisons démolies

Localisation :

Portique dans salle d'éveil grands

Portique dans salle d'éveil petits